

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00113

ASSOCIATION CLUB DES UTILISATEURS CORIOLIS - ADHESION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 17 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gérard MANET

Membres titulaires absents excusés :

M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 30 mars 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170302-D20170011310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170330

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2017

ASSOCIATION CLUB DES UTILISATEURS CORIOLIS - ADHESION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

L'association de type loi 1901, intitulé «Club des Utilisateurs CORIOLIS » regroupe des entités (Collectivités territoriales, établissements publics, SEM ou leurs associations) ayant opté pour une organisation comptable utilisant le logiciel CORIOLIS ou des logiciels de la même famille.

Elle a pour but de permettre la rencontre et l'échange entre les représentants des Entités adhérentes sur les questions, évolutions, modifications, liées à l'utilisation du logiciel CORIOLIS dans la gestion comptable budgétaire et financière.

Or, la mutualisation de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique de Saint-Etienne Métropole et de la Ville de Saint-Etienne pourrait conduire à envisager une mutualisation des outils administratifs avec l'utilisation de la même solution logicielle que la Ville, soit le logiciel CORIOLIS.

A ce titre, il apparaît utile que Saint-Etienne Métropole adhère à l'association « Club des Utilisateurs CORIOLIS » en raison de son rôle majeur dans l'animation du réseau des utilisateurs de ce logiciel.

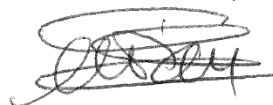
Les ressources de l'association sont constituées par l'adhésion annuelle de chacune des Entités adhérentes. Cette cotisation pour la période de juillet 2016 à juillet 2017 est fixée à 100 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'adhésion de Saint-Etienne Métropole à l'association « CLUB DES UTILISATEURS CORIOLIS » ;**
- **met en œuvre le versement de la cotisation annuelle afférente à cette adhésion d'un montant de 100 € ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 du budget principal de l'exercice 2017.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU